

## Conditions générales de vente

### Conditions de vente

Nos conditions de vente sont applicables selon les décrets de la loi tunisienne fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. La réservation et l'achat de nos prestations sont réservés aux utilisateurs ayant pris connaissance et ayant accepté les conditions générales de vente. Le refus d'une des clauses entraînera une annulation légale de l'achat ou de la réservation. Nos conditions générales de vente sont fournies à l'utilisateur pendant le processus de réservation et sont consultables sur notre site internet.

NOUIEL VOYAGES prend en charge ses clients après accomplissement des formalités de police et de douanes, à leur arrivée à l'aéroport prévue comme point de départ du circuit pour lequel ils ont effectué leurs réservations. Cette prise en charge prend fin après le transfert retour à l'aéroport. La présente prise en charge prend également fin lorsque le client choisit de prolonger son séjour en Tunisie par une ou plusieurs nuitées d'hôtel. Dans ce cas, le contrat et la prise en charge prennent fin dès l'arrivée à Djerba, les prestations ultérieures restant à la charge exclusive du client.

### Réservation et paiement

La réservation est effective à compter de la validation du formulaire de réservation adressé au client et renvoyée dûment complétée à [infocontact@nouielvoyages.com](mailto:infocontact@nouielvoyages.com), et du paiement correspondant à la réservation selon les modalités décrites ci-après.

### Modalités de paiement

Le prix total du voyage est indiqué dans le bulletin d'inscription. Lors de la réservation, le voyageur est tenu de verser un acompte dont le montant est précisé dans le bulletin d'inscription. Le solde du prix du voyage est payable en euros par le voyageur au début du voyage en Tunisie.

En cas de non-paiement dans les délais des montants indiqués dans le bulletin d'inscription, NOUIEL VOYAGES est en droit de résilier le contrat de vente sans que l'acheteur puisse prétendre au remboursement de l'acompte versé ni à une quelconque autre indemnité ou compensation. Dans ce cas, l'annulation sera réputée intervenir à l'initiative de l'acheteur.

### Validité de l'offre

Concernant les séjours, nos offres s'entendent sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site [www.nouielvoyages.com](http://www.nouielvoyages.com) à la date de votre réservation. Ils ne comprennent pas : les assurances personnelles, les dépenses personnelles (boissons, suppléments liés aux hôtels supplémentaires choisies, blanchissage, téléphone ...), les cautions, frais ou pénalités encourus suite à une contravention aux lois du pays concerné, les excursions et activités optionnelles non mentionnées lors de la réservation, les pourboires et d'une manière générale toute prestation non expressément incluse dans les conditions particulières de vente de la prestation réservée.

Nous ne connaissons pas les horaires exacts des vols empruntés par les différents participants au moment de la diffusion de notre offre de séjour. En conséquence, il vous appartient de considérer que

le premier et le dernier jour de voyage sont généralement consacrés au transport et/ou à l'installation dans la ville d'arrivée et de départ de la prestation réservée.

Le prix par personne et par circuit est fixé sur la base d'un nombre minimum de participants.

### **Annulation**

NOUIEL VOYAGES se réserve le droit d'annuler une prestation réservée, au plus tard 25 jours avant la date de départ, si le nombre de participants n'est pas atteint. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Si elle ne vous convient pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités.

NOUIEL VOYAGES ne pourra être tenue pour responsable des conséquences d'évènements extérieurs à son activité.

- Défait d'enregistrement, y compris retard à l'embarquement sur le vol aller.
- Défait de présentation de passeport ou présentation de documents d'identité non conformes.

Incidents ou évènements imprévisibles et insurmontables tels que : guerre, troubles politiques, émeutes, grèves, intempéries. Annulation imposée par des circonstances ayant un caractère de force majeure, pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, injonction d'une autorité administrative. Dans ce cas, les sommes versées par le Voyageur seront remboursées.

### **Modification**

Si NOUIEL VOYAGES juge que la sécurité des voyageurs ne peut être assurée, elle se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnité.

En cas d'annulation par le client, NOUIEL VOYAGES appliquera le barème de pénalités ci-dessous :

- Plus de 25 jours avant le départ : 10 % du montant de la prestation
- Entre 25 et 16 jours avant le départ : 25 % du montant de la prestation
- Entre 15 et 8 jours avant le départ : 50 % du montant de la prestation
- Moins de 7 jours avant le départ : 100 % du montant de la prestation

Annulation à moins de 7 jours avant le départ, non présentation au lieu de départ ou non-conformité aux exigences administratives : 100 % du montant de la prestation. En cas de non présentation au départ, NOUIEL VOYAGES se réserve le droit d'annuler les autres prestations réservées.

Toutefois, l'Agence se réserve le droit de déroger à ce barème, à sa seule appréciation, en cas de circonstances personnelles graves dûment justifiées, telles qu'un décès, une maladie grave ou tout autre événement exceptionnel.

En cas de cession, le cédant devra informer NOUIEL VOYAGES par lettre recommandée AR au plus tard 15 jours avant la date de départ en précisant : le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de passeport ainsi que le lieu, la date de délivrance, et la date de fin de validité, le téléphone du cessionnaire en justifiant que celui-ci remplit les conditions nécessaires pour effectuer le voyage. Préalablement le

cédant ou le cessionnaire seront tenus d'acquitter des frais de formalités administratives d'un montant forfaitaire de 30 euros.

Tout voyage interrompu, abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client ne donnera droit à aucun remboursement.

### **Hébergement**

Les nuitées d'hôtel sont comprises dans le prix du voyage que lorsqu'elles sont expressément mentionnées dans le programme du voyage. Dans tous les autres cas, les frais d'hébergement à Djerba et les dépenses y afférentes sont entièrement à la charge du voyageur.

Nous nous réservons la faculté pour des raisons techniques, de force majeure ou du fait de tiers, de substituer à l'hôtel prévu un établissement de même catégorie. Nos prix sont des tarifs contractuels. Il est donc impossible de tenir compte de certains tarifs promotionnels pratiqués sur place à certaines dates, en conséquence nous ne prendrons en compte aucune réclamation ou demande de remboursement. Les descriptifs sont établis avec soin, néanmoins ils n'ont pas de valeur contractuelle et nous ne serions être tenus pour responsables de modifications intervenant entre temps.

La pension complète débute à compter de l'arrivée dans le désert et la prise en charge des participants par l'équipe des chameliers. Les repas pris en dehors (à Djerba) ou sur le trajet entre l'aéroport et le point de départ du trek sont à la charge des participants. La pension complète comprend le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner.

### **Transport aérien**

NOUIEL VOYAGES ne pourra être tenue responsable en aucune manière de problèmes liés au transport aérien (Retards, grèves, bagages...). En tant qu'agence de voyages réceptive, nos prestations sont vendues HORS VOLS. Vous organisez seul votre acheminement jusqu'au lieu de commencement du séjour et jusqu'à votre domicile au retour du voyage. Nous vous recommandons d'acheter des prestations modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert raisonnables entre domicile et aéroport.

### **Transport terrestre**

NOUIEL VOYAGES se réserve le droit d'adapter le type des véhicules utilisés pour les circuits et les excursions, selon leur nature et le nombre de participants.

### **Responsabilité**

Préalablement à sa réservation et à son départ, le client devra s'informer auprès des autorités compétentes (ambassade, consulat...) des formalités de police, douane et santé exigées pour son voyage. Il devra effectuer lui-même ces formalités et s'assurer qu'il est en conformité avec les exigences des autorités concernées pendant toute la durée de son voyage, sous son entière responsabilité tant pour lui-même que pour les personnes qui l'accompagnent en particulier les mineurs. Nous signalons que ces formalités sont susceptibles de modifications. Les informations que nous donnons à titre indicatif concernent uniquement des personnes majeures et de nationalité française.

Nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsable des conséquences d'évènements de force majeure, de cas fortuits ou du fait de tiers. Nous déclinons toute responsabilité dans les cas de modification ou d'annulation de prestations dues à des conditions climatiques ou des évènements indépendants de notre volonté.

### **Assurances**

NOUIEL VOYAGES a souscrit auprès de la compagnie d'assurance tunisienne COMAR (Compagnie Méditerranée d'Assurances et Réassurances), dont le siège social est à Tunis, un contrat collectif d'assurance responsabilité civile professionnelle et Caution des agences de voyages portant le N° 09500003217/2, souscrit par la F.I.I.T. garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité générale.

Toutefois, elle ne saurait se substituer à la responsabilité civile individuelle dont chaque Voyageur doit être titulaire. Il est vivement recommandé que chaque participant dispose d'une assurance multirisques couvrant notamment l'assistance, les frais médicaux et le rapatriement.

Le Voyageur reconnaît être informé du caractère spécifique, parfois physique et/ou engagé, des séjours proposés, notamment des conditions de voyage en milieu désertique. Il déclare être en bonne condition physique et apte à participer au voyage.

Chaque participant accepte expressément les risques inhérents à ce type de séjour et en assume l'entière responsabilité personnelle.

Le Voyageur s'engage à respecter les consignes, recommandations et instructions données par l'accompagnateur ou les prestataires locaux. L'Agence décline toute responsabilité pour les dommages résultant du non-respect de ces consignes, ni des incidents, accidents ou dommages corporels résultant d'une initiative personnelle imprudente ou inappropriée du Voyageur.

### **Réclamations**

Toute réclamation relative à un séjour doit être formulée sans délai pendant l'exécution du voyage, afin de permettre à l'Agence de mettre en œuvre une solution corrective appropriée. À défaut de résolution immédiate sur place, une réclamation écrite pourra être adressée à l'Agence dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de fin du voyage. La réclamation doit être accompagnée de pièces justificatives par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de litige, les Tribunaux de Tunis seront seuls compétents.

Société NOUIEL VOYAGES  
domiciliée à Nouiel Douz Kebili  
4222 Tunisie

Tel : 00 216 75 45 50 95  
Port: 00 216 96 58 83 68

Sarl au capital de 100 000 dinars  
N° de licence A : 228

Affiliation Fi2T (Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien)

R.C. : 823235322017

M.F. : 1541605/R

NOUIEL VOYAGES